

Martine VIART
Commissaire enquêteur
13b rue de la Ville Offier
22190 Plérin
06 87 08 49 43

Plérin le 26 mars 2020

Monsieur le Préfet

Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau du développement durable
Préfecture des Côtes d'Armor
Place du Général de Gaulle
22000 Saint Brieuc

Objet : demande de prolongation de remise du rapport et des conclusions de l'enquête publique unique
Arrêté IC n°20190180
Projet de construction d'une plateforme logistique présenté par la SNC LIDL
Enquête publique du 21 janvier au 21 février 2020

E.P N° : E19000355 /35

Monsieur le Préfet,

Selon l'article L. 123-15 du Code de l'environnement, « *le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête rend son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la fin de l'enquête. Si ce délai ne peut être respecté, un délai supplémentaire peut être accordé à la demande du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête par l'autorité compétente pour organiser l'enquête, après avis du responsable du projet.* »

Au vu des circonstances très particulières qui conditionnent notre quotidien, je me permets de solliciter de votre part un délai supplémentaire pour la remise du rapport et des conclusions de l'enquête publique unique citée en objet.

Je vous prie de bien vouloir accepter la date du **24 avril 2020** pour la remise du rapport et des conclusions, espérant que je puisse les faire imprimer afin de vous remettre un dossier papier. Si cela n'était pas le cas, je vous ferai parvenir le rapport et les conclusions par voie électronique mais vous déposerai les dossiers ainsi que les registres à l'accueil de la préfecture.

Vous remerciant par avance de votre diligence et restant à votre disposition,

Veillez agréer, **Monsieur le Préfet**, l'assurance de ma considération.

Martine VIART



Commissaire enquêteur

Copies : Leff Armor Communauté
Tribunal administratif de Rennes